

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 septembre 2015

Compte-rendu affiché le 29 septembre 2015

Date de convocation
du Conseil Municipal : 15 septembre 2015

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE (à partir du point 8), Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX (à partir du point 4), Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO (à partir du point 10), Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX (à partir du point 2), Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT (à partir du point 6)

Membres absents excusés à la séance

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 7), Odette BONTOUX (jusqu'au point 3), Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO (jusqu'au point 9), Evan CHEDAILLE, Catherine ALBERT-PERROT (jusqu'au point 5)

Pouvoirs

Jean-Christian DARNE à Roland CRIMIER (jusqu'au point 7), Odette BONTOUX à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au point 3), Anne-Marie JANAS à Serge BALTER, Aurélien CALLIGARO à Stéphanie PATAUD (jusqu'au point 9), Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

**ACCEPTATION DE DONS DANS LE
CADRE DU FESTIVAL DES MUSIQUES
DE BEAUREGARD**

Délibération : 09.2015.063

Transmis en préfecture le :

28 septembre 2015

RAPPORTEUR : Madame Lucienne DAUTREY

La Ville de Saint-Genis-Laval organise le festival intitulé « Les Musiques de Beauregard ». Ce festival est porté par l'envie de partage et de diversité. Il fait (re)découvrir le baroque à l'époque contemporaine. Il propose des créations insolites capables de susciter la curiosité de tous et inscrit chaque édition dans une saison différente. Le festival est aussi une invitation à la découverte de l'environnement naturel et bâti.

Une nouvelle édition a eu lieu du 16 au 20 septembre 2015.

Dans ce cadre, plusieurs entreprises apportent leur concours financier au titre du mécénat. Au regard de la comptabilité publique, ces derniers sont considérés comme des dons et doivent être « acceptés de façon expresse » par le Conseil Municipal.

Les sociétés ci-dessous ont souhaité apporter leur soutien dans le cadre du mécénat. Les recettes seront imputées sur le budget 2015 (70/7062/311) telles que prévu au BP.

SOCIÉTÉ	MONTANT ALLOUÉ (en €)
AUCHAN	8 000 €
ALTAREA COGEDIM	7 000 €
STEF	5 000 €
TOTAL	4 000 €
ERDF	4 000 €
METACONCEPT	3 500 €
Cabinet GRILLON et associés	3 000 €
PEIX	3 000 €
U. T. E. I	2 500 €
Association des Commerçants Saint-Genis 2	2 000 €
EiFFAGE	1 500 €
MTG	1 500 €
SYBORD	1 000 €
TRANSPORTS GUEPPE CLASQUIN	1 000 €
CMI	500 €
TECHNORD	500 €
TOTAL	48 000 €

Une convention de mécénat a été établie stipulant les obligations des parties (communication, délivrance d'un reçu fiscal notamment).

Considérant l'intérêt d'accepter ces apports qui permettront de financer l'organisation du festival,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ACCEPTER** les dons;
- **AUTORISER** le Maire à signer les conventions de mécénat et tout avenant afférent.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Lucienne DAUTREY ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.